

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 janvier 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 20
" " ayant donné pouvoir : 1
" " votants : 21

Date de la convocation : 26 décembre 2016

Date de l'affichage : **06 JAN. 2017**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. PERNOT, M. GRENIER Mme BENOIT, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, Mme BADOR, M. VUILLERMOZ, M. BINDA, Mme RAME, M.MIGNOTTE, Mme JANIN,

EXCUSES : M.BERNARD (donne pouvoir à M.DUSSOUILLEZ), M. BOUVET-DIT-MARECHAL Mme DOUARD, Mme SEGUIN., Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme MILLET, M.DUPREZ, Mme TBATOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CUSENIER

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Alain CUSENIER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Vous avez tous reçu la convocation au Conseil municipal en temps voulu. Nous nous étions réunis le 20 décembre pour procéder à l'élection d'un nouveau conseiller municipal délégué au conseil communautaire. La convocation et la note de synthèse avait été préparée sur la base des informations que nous avons de la préfecture. On nous avait dit qu'il y aurait un conseiller municipal délégué en plus pour Champagnole. Sauf que quand l'arrêté a été publié c'était deux et non pas un. C'est pourquoi nous devons nous réunir à nouveau car il faut bien que le conseil communautaire soit réputé complet pour procéder à l'élection de son prochain président.

Je dois vous présenter les excuses de Monsieur Antoine Bernard qui donne pouvoir à David Dussouillez. Le quorum est atteint donc nous allons pouvoir ouvrir la séance.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Adoption de l'ordre du jour : tout le monde est d'accord.

HORS COMMISSION

1. Election d'un conseiller municipal comme conseiller municipal délégué au conseil communautaire.

M. le Maire.- Comme je vous l'ai expliqué, il faut élire deux conseillers délégués supplémentaires pour représenter la commune dans la nouvelle communauté de commune Champagnole Nozeroy Jura. La parité s'applique.

Les modalités de vote sont le scrutin de liste à un tour sauf si tout le monde est d'accord pour que nous procédions par vote à main levé.

Qui est contre un vote à main levé ? Qui s'abstient ?

Nous voterons donc à main levé.

Je propose la candidature de M. Pascal Tissot et de Mme Brigitte Filippi. Y a-t-il d'autres candidats ? Personne ?

Je mets au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

M. Pascal Tissot et Mme Brigitte Filippi sont élus à l'unanimité des votants.

COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2. Vente de terrains.

M. le Maire.- La Ville de Champagnole a procédé à la viabilisation de quatre parcelles au lotissement « Le Grand Parc », rue Herman Picaud.

Il convient de se prononcer quant à la cession des deux lots suivants :

Lot 1 – Mme Sophie GERMAIN et M. Maxime DEBIE – 2 085 m²

Lot 2 – M. et Mme Jean-Baptiste MONNARD – 1 803 m²

Le prix est de 50.00 € HT le m² auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur. L'évaluation du service des Domaines est de 40.00 € le m².

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Bien nous avons épuisé l'ordre du jour, y a-t-il des questions diverses ?

La date du prochain conseil ? Sans doute le 2 février, si nous avons un ordre du jour assez chargé.

Je vous rappelle la réunion du conseil communautaire le 9 janvier au Briska à 20h30. Tous les conseillers communautaires sont appelés à être présent.

Je remercie toutes et tous d'avoir été présent ce soir.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Alain CUSENIER

Le Maire,

Guy SAILLARD